

**Conseil d'investissement d'Ottawa****Procès-verbal**

N° de la réunion : 4
Date : le vendredi 21 mars 2025
Heure : 09 h
Endroit : Salle Colonel-By, 110, avenue Laurier Ouest

Présents : Cyril Rogers (président), Debra Alves, Ken Kember, Habib Saikali, Adam E. Harvey

Membre sans vote présent : Mark Martin (secrétaire)

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation aux réunions en personne.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, est le 19 mars 2025 à 9 h (48 heures avant le début de la réunion).

2. Adoption de l'ordre du jour

Adopté

3. Déclarations d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt n'a été présentée.

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Procès-verbal 3 du CIO – le 12 décembre 2024

Adopté

4.2 Procès-verbal 3 du CIO (à huis clos) – 12 décembre 2024 (distribué séparément)

Adopté

5. Rapports

Il n'y a aucun rapport.

6. Points à huis clos

6.1 Entrevues pour le poste d'agent en chef des placements externes de la Ville d'Ottawa

Le Conseil d'investissement d'Ottawa se réunit à huis clos à 9 h 07.

Le Conseil d'investissement d'Ottawa reprend la séance publique à 17 h 09.

À la reprise de la séance publique, Cyril Rogers, président, déclare que le Conseil d'investissement d'Ottawa vient de se réunir à huis clos conformément au paragraphe 24(i) du *Règlement de procédure du Conseil d'investissement d'Ottawa*, concernant « un secret industriel ou des renseignements d'ordre scientifique, technique, commercial, financier ou qui ont trait aux relations de travail, communiqués à titre confidentiel au Conseil et qui, s'ils étaient divulgués, pourraient, selon toutes attentes raisonnables, avoir pour effet de nuire gravement à la situation concurrentielle ou d'entraver gravement les négociations contractuelles ou autres d'une personne, d'un groupe de personnes ou d'une organisation ».

Aucun vote n'a lieu durant la séance à huis clos, sauf sur les motions de procédures et les instructions au personnel.

Motion n° CIO 2025-04-01

Proposée par D. Alves

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil d'investissement d'Ottawa se réunisse à huis clos conformément au paragraphe 24(i) du *Règlement de procédure du Conseil d'investissement d'Ottawa*, puisque doit y être étudié « un secret industriel ou des renseignements d'ordre scientifique, technique, commercial, financier ou qui ont trait aux relations de travail, communiqués à titre confidentiel au Conseil et qui, s'ils étaient divulgués, pourraient, selon toutes attentes raisonnables, avoir pour effet de nuire gravement à la situation concurrentielle ou d'entraver gravement les négociations contractuelles ou autres d'une personne, d'un groupe de personnes ou d'une organisation », étant donné que les entrevues pour le poste d'agent en chef des placements externes auront lieu. Le compte-rendu sera effectué lors de l'embauche de l'agent en chef des placements externes, par l'intermédiaire du rapport sur les placements, les fonds de dotation et les autres activités de trésorerie de 2024.

7. Motions

Il n'y a aucune motion.

8. Demandes de renseignements

Il n'y a aucune demande de renseignements.

9. Autres questions

Il n'y a aucune autre question.

10. Levée de la séance

Prochaine réunion : à déterminer.

La séance est levée à 17 h 10.